

Communiqué de la Mairie de Saint Chinian
suite aux avis de la Chambre Régionale des Comptes sur les Comptes administratifs
2018 et les budgets 2019 de la Commune et de l'assainissement

La Chambre régionale des Comptes a rendu ses avis suite à sa visite du 6 juin 2019.

Le premier avis porte sur le thème du rétablissement de l'équilibre budgétaire. La Chambre demande de prendre diverses mesures et notamment :

- D'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à l'investissement,
- De passer des opérations d'ordre concernant la renégociation des prêts toxiques réalisés dans les années 2000,
- D'inscrire, comme cela avait été fait en 2018, dans le budget assainissement des charges de personnel et de les retirer du budget principal,
- D'abaisser le virement de la somme fonctionnement à la section investissement.

La Chambre dit qu'il n'est pas nécessaire que les excédents du budget assainissement abondent le budget principal pour parvenir à l'équilibre budgétaire. A noter que depuis 2 ans, la Commune n'a plus effectué de versement des excédents du budget assainissement sur le budget principal et ainsi depuis 2018, elle a respecté la loi.

Concernant le second avis, il portait sur le thème du déficit du compte administratif. La Chambre conclut qu'il n'y a pas de déficit comme le prétendait le Préfet de l'Hérault. En conséquence aucune mesure de redressement n'est à prendre.

M. le Maire prend acte de ces avis et présentera lors du prochain conseil municipal les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes. Il se félicite des conclusions notamment sur les avis qui marquent le redressement des finances de la Commune. A noter que M. le Maire avait également sollicité la Chambre Régionale des Comptes pour un contrôle. Lors de la visite du 6 juin, les échanges entre la Commune et les représentants de la Chambre ont permis d'obtenir des conseils précieux notamment sur des procédures comptables à mettre en place.